

Véhicule infirmière libérale

Le véhicule infirmière libérale, mais comment choisir en 2024 ?

Le voiture est non seulement un outil de travail indispensable à votre activité d'infirmier(e) libéral(e).

Mais aussi un poste de dépenses comptables très important avec plusieurs options.

Le véhicule infirmière libérale comptant ou à crédit

En achat à titre personnel pour un usage professionnel depuis le 01/01/2021.

Sous conditions de plafonnement, l'éventuel prix au-delà de cette somme ne sera pas déductible.

A 18300 € pour les véhicules émettant de 50 à 160 grammes de CO² au kilomètre

Ou à 9900 € pour les véhicules dits polluants qui rejettent plus de 160 grammes.

Pour les nouveaux véhicules peu polluants comme les hybrides par exemple.

A 20 300 € de 20 à 50 grammes.

Ou à 30 000 € pour moins de 20 grammes.

Le montant T.T.C. est déductible sur un amortissement comptable (soit la dépréciation de la valeur du véhicule).

Mais pour la partie pro seulement, de 4 ans (occasion) à 5 ans (neuf), à compter du jour de l'achat.

Pour votre véhicule infirmière libérale : attention à bien faire la répartition en cas d'usage mixte perso et pro.

Attention aux véhicules hybrides et surtout 100 % électrique.

Ils sont très cher à l'achat et ils ont souvent une autonomie

limitée.

Le coût de l'électricité va « flamber » plus vite et plus fort que celui des carburants fossiles.

Le coût de la réparation des pannes est prohibitif, quand c'est encore possible.

Attention au nombre croissant de véhicules électriques qui prennent feu « spontanément ».

Amortissements pour le véhicule infirmière libérale

Selon l'utilisation la plus pertinente et correspondant à vos besoins.

- **linéaire** (même somme à déduire chaque année pendant la durée comptable),
- **dégressif** (montant annuel dégressif de la première à la dernière année pendant la même durée).

Attention à l'imposition au titre des plus-values professionnelles, en cas de reprise ou vente ou réintégration au patrimoine personnel.

Si le financement se fait en crédit-bail, le loyer mensuel est déductible en frais professionnel.

Pendant une durée minimum de 4 ans pour une occasion et 5 ans pour un véhicule neuf.

Véhicule infirmière libérale à l'achat

Le coût d'un crédit classique est inférieur à celui d'un LOA.

Vous n'avez pas de limite pour votre kilométrage.

Vous déduisez les intérêts et l'assurance de l'emprunt

classique si vous êtes au BNC (déclaration 2035).
Plus de choix pour le véhicule infirmière libérale que vous désirez (neuf ou occasion).

Véhicule infirmière libérale et véhicule à titre privé

Y compris pour votre activité professionnelle d'IDEL.

Que ce soit avec un financement personnel ou professionnel, et même avec un usage mixte perso et pro.

Dans ces cas, il n'y pas d'amortissement et donc plus d'imposition des plus-values, si le véhicule est revendu.

A l'utilisation, soit le barème kilométrique des impôts, au prorata de votre kilométrage professionnel.

Celui-ci couvre vos frais d'entretien, de réparation, d'assurance professionnelle, de pneumatiques.

Seuls peuvent se déduire en plus les frais de péage d'autoroute et de stationnement.

Soit les frais réels, toujours au prorata de votre kilométrage professionnel (pensez à demander et à garder toutes les factures).

Tout qui concernent vos dépenses de carburant, d'entretien et réparation, d'assurance professionnelle, de stationnement, de péage d'autoroute ...

Véhicule infirmière libérale en amortissement

Le bien devient donc professionnel et peut éventuellement entraîner une plus-value.

Soit lors de sa réintégration dans votre patrimoine personnel,

soit lors de sa vente.

A l'utilisation, vous pourrez alors déduire, soit avec le barème kilométrique des impôts et les intérêts et l'assurance (si financement par crédit).

Ou alors l'amortissement du véhicule, plus les frais réels et les intérêts et l'assurance (si financement par crédit).

En cas de location du véhicule infirmière libérale

Location de longue durée, crédit-bail ou leasing, vous n'êtes donc pas propriétaire du véhicule.

Dès lors, vous pouvez aussi choisir le barème kilométrique, mais vous ne pourrez plus déduire vos mensualités (loyers).

Il conviendra de bien choisir le plus avantageux pour vous, en tenant compte de votre kilométrage parcouru.

Mais également de l'éventuel valeur de rachat en fin de contrat. A ce stade, il peut y avoir des surprises.

Pour le crédit-bail, la Location avec Option d'Achat et le leasing, si vous déduisez les loyers (y compris un éventuel premier loyer majoré).

– Votre véhicule devient un bien professionnel avec une plus-value éventuelle si vente ou passage en personnel.

Et vous pouvez déduire également soit les frais réels, soit les frais réels sauf les frais de carburant, plus le forfait carburant.

A voir en fonction du kilométrage parcouru car ce type de contrat dure généralement de 2 à 6 ans.

– Si vous ne déduisez pas les loyers, le véhicule est personnel, donc pas de plus-value professionnelle.

Et vous pouvez déduire au choix le barème kilométrique des impôts ou les frais réels.

– Pour la location courte durée, les loyers sont déductibles (seule la part professionnelle est concernée).

Cette solution est à envisager surtout pour les infirmiers libéraux qui exercent en zone urbaine.

Donc avec un kilométrage limité aux environs de 16000 kilomètres par an. De ce fait l'option du barème kilométrique des impôts perd tout son sens.

– Dans tous les cas vus ci-dessus, les frais de location de parking ou garage sont déductibles.

A l'exception toutefois d'une autre possibilité comptable et fiscale pour laquelle, vous pouvez optez.

C'est le barème de l'évaluation forfaitaire, qui inclut seulement la déductibilité de l'assurance professionnelle.

Mais aussi des frais de carburant de réparation et d'entretien et de l'amortissement du véhicule.

[A lire notre article sur les assurances de l'IDEL.](#)

[A lire également notre article sur les frais de déplacement de l'IDEL.](#)

Véhicule infirmière libérale en location

Les loyers sont déductibles si vous êtes au régime de la déclaration contrôlée (2035).

Un véhicule de remplacement est facilement négociable en cas de panne, à voir pour l'accident.

Avantage : vous changez régulièrement de véhicule.

Conclusion du véhicule infirmière libérale

– Plus vous roulez à titre professionnel, et ou, si son financement est sur des fonds personnels sans recours au crédit.

Et ou, si votre véhicule à une puissance administrative importante, plus le choix du barème kilométrique risque de s'avérer plus judicieux.

A vos calculettes !

Le nombre de chevaux fiscaux, le maximum est de 7 cv depuis l'exercice 2013, qui est la limite maximale du plafond fiscal.

[Voici un lien vers notre article sur le barème kilométrique des impôts](#)

Rien ne vous empêche d'avoir une voiture d'une puissance fiscale supérieure.

Mais il faut surtout privilégier une consommation de carburant et un coût d'entretien les plus contenus possibles.

Rien ne vous empêche de vous faire plaisir aussi, si vous le pouvez.

Dans tous les cas de figure, mieux vaut prendre conseil auprès d'un [expert-comptable](#).

Pour être sûr de prendre la meilleure décision pour vous même. En général et sous réserve de rouler au minimum dans les 20000 kilomètres annuels, le choix du véhicule infirmière libérale reste constant.

Prévoyez un achat au comptant ou à crédit classique et roulez en diesel récent !

L'électrification ne relève pas de l'écologie, mais de la manipulation politique de masse !

Comme toujours si l'infirmière libérale a un usage professionnel et personnel de son véhicule, il faut calculer la quota au prorata.

Seule la partie professionnelle est défiscalisée.

Le véhicule idéal selon auto-moto.com

Olivier Luck